

Prangins, le 13 octobre 2014

Aux membres du Conseil  
communal de Prangins

**PROCES-VERBAL**

de la séance du Conseil communal  
du Jeudi 25 septembre 2014

Sous la présidence de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2014
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis No 52/14**  
Demande d'un crédit de Chf 385'000.--TTC pour l'aménagement d'équipements sportifs scolaires et l'extension du parking existant aux Fossés
- 7) **Préavis No 58/14**  
Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «En Messerin » et de son règlement
- 8) **Préavis No 59/14**  
Demande d'autorisation de dépassement du budget 2014 de Chf 93'750.--pour le versement de subventions communales relatives à des projets privés d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables
- 9) **Préavis No 60/14**  
Demande d'un crédit d'étude de Chf 320'000.-- en vue de la construction d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et des salles polyvalentes pouvant être transformées en 3 salles de classes sur le site de la Combe
- 10) **Préavis No 61/14**  
Demande d'un crédit d'étude de Chf 240'000.-- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire et communale
- 11) Annonce des préavis à venir
- 12) Propositions individuelles et divers
- 13) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, la secrétaire municipale, le public, la journaliste de "La Côte" et souhaite à tous la bienvenue.

### **1/ Appel**

Avec 45 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 44 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Yildiz Dubosson, Inma Girard et Clotilde Vulliemmin et MM. Michel Augsburger, Yvan Buccioli, Daniel Bujard, Igor Diakoff, Adrien Liechti, Rudolf Schnider et Christophe Widmer.

La Municipalité est au complet.

### **2/ Adoption de l'ordre du jour**

Sans aucune remarque, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2014**

- M. Roland HAAS. En page 9, dans son intervention concernant le cautionnement des bâtiments de la Coopérative des Plantaz, précise qu'il avait fait remarquer, dans ce cadre-là, que ce dernier devait figurer aussi dans le bilan présenté à la commission, soit dans les chiffres présentés aux Conseillers, et non seulement dans ceux envoyés à la Préfecture.

Sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2014 est accepté par 43 oui et 1 abstention, avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Jaquier Pérard, qui a établi son dernier procès-verbal en qualité de secrétaire.

MM. Jacques Auberson et Georges Suter ont rejoint l'assemblée après l'adoption de cet ordre du jour.

### **4/ Communications du Bureau du Conseil**

1. Le PRESIDENT rappelle que chacun a reçu les dates des Conseils communaux pour 2015 et invite tout un chacun à les agender (jeudi 19 février, mardi 31 mars, mercredi 06 mai, vendredi 26 juin, mercredi 23 septembre, mardi 27 octobre et jeudi 10 décembre 2015).

#### 2. Votation du 28 septembre 2014

Le bureau est au complet. L'effectif devrait suffire, ce compte tenu des deux seuls objets soumis en votation. Une personne a proposé néanmoins ses services, ce qui a déjà été accepté. Si

quelqu'un souhaite se joindre également au bureau électoral pour le dépouillement, il/elle est le/la bienvenue.

### 3. Avis aux commissions

Rappel, les rapports doivent impérativement être transmis non seulement par courrier postal au bureau du Conseil, mais également par fichier informatique, en format PDF, à la secrétaire, afin que ceux-ci puissent être transmis aux Conseillers et au Greffe, en vue de leur publication sur le site internet de la commune.

## 5/ **Communications de la Municipalité**

### Le SYNDIC

A l'exception de Mme Violeta Seematter qui revient de vacances, chacun a des communications à faire sur l'actualité et les dossiers en cours.

### Mme D.-Ella CHRISTIN

#### 1. Port des Abériaux - actes de vandalisme

Dans la soirée du 23 août 2014, des amarres ont été larguées, des bâches déchirées et des extincteurs vandalisés. La Municipalité condamne avec la plus grande fermeté ces actes lamentables et irrespectueux. Elle a déposé plainte.

Lors de la constatation des dégâts le dimanche matin, la situation a été prise en charge par le garde-port et son auxiliaire. La Police région Nyon était également sur place. Les propriétaires des 29 bateaux touchés ont été informés immédiatement par téléphone.

Un courrier a été adressé à l'ensemble des usagers du port, leur recommandant de venir contrôler leur embarcation pour s'assurer que leur bateau n'avait pas subi de dégâts.

Une enquête a été ouverte et est menée actuellement par la Police Région Nyon (PRN).

Par ailleurs, la Municipalité a décidé d'améliorer le système de vidéosurveillance existant sur le site du port, en complément des mesures actuelles, comme le passage régulier de la Police. Ce système, bien que dissuasif, n'est pas performant la nuit. Son amélioration permettra d'éviter davantage la perpétration d'infractions contre des biens, notamment d'apporter des moyens de preuve en cas de telles infractions.

Un règlement portant sur le but et les modalités des installations de vidéosurveillance sera élaboré prochainement et soumis au Conseil.

## 2. Bâtiments

Les travaux de rénovation et d'assainissement au collège de la Combe suivent leur cours.

Les façades du bâtiment plus récent qui donne sur la rue de la Gare, soit l'étape 3, ont été repeintes durant les vacances scolaires de cet été.

Les derniers travaux de peintures intérieures auront lieu comme prévus durant les vacances d'automne.

## 3. Politique Energie-Climat et subventions

La version révisée de la loi vaudoise sur l'énergie est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Sa modification a été rendue nécessaire par l'évolution rapide de la thématique énergétique et la volonté du Conseil d'Etat vaudois d'anticiper la stratégie énergétique 2015 de la Confédération.

Comme vous le savez, dans le cadre de sa politique énergie-climat, la commune a mis sur pied des subventions incitatives pour des projets privés dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Les conditions d'octroi de ces subventions ont été revues à la lumière de la version révisée de la loi vaudoise sur l'énergie, de façon à garder un effet incitatif et à ne pas subventionner des objets devenus obligatoires. La limite des subventions a été baissée à Chf 10'000.--/bâtiment/propriétaire.

Une nouvelle directive est donc en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Mme Martine BAUD

### 1. Bâtiments

A assisté ce jour même au bouquet de chantier de la fin du gros œuvre de la Passade, de la Forge et de l'ancienne Poste. Les travaux sont pour l'instant conformes au planning et au budget.

Toutefois, il reste des questions à résoudre avec le conservateur des monuments et sites concernant le traitement des façades et le choix des tuiles.

L'entrée des locataires a été prévue au milieu de l'année 2015.

### 2. Périmètre « Entre-deux-chemins »

C'est ainsi que s'appelle le périmètre qui réunit les parcelles Novartis/Denogent et la Commune. Après environ deux ans de travaux et de discussions, un concours sur la forme de mandat d'études parallèles a été lancé à la grande satisfaction de la Municipalité.

Il est en effet agréable de cadrer la démarche par un cahier des charges abordant tous les aspects du développement que ce soit économique, social ou environnemental.

Au terme de cette procédure qui met en concurrence quatre bureaux d'urbanisme, nous aurons choisi un bureau et un concept pour développer le plan de quartier.

Cette procédure est financée en grande partie par les entreprises Novartis, Denogent, le Canton et, pour une petite partie, par la Commune.

La Municipalité est le maître d'œuvre, soit le pilote de cette procédure qui aboutira à la fin du premier trimestre 2015.

### 3. Ecole enfantine - UAPE

Le chantier se déroule pour le moment sans surprise, également en ce qui concerne le budget et les échéances.

## M. Cyrille PERRET

### 1. Personnel communal

Deux engagements ont été opérés. Le premier, celui d'un apprenti au service de la voirie, lequel a débuté à mi-août 2014.

Le deuxième, suite au départ d'un collaborateur au service voirie en juillet dernier, par l'engagement d'un remplaçant qualifié. Son cahier des charges portera notamment sur l'entretien des fleurs et arbres. Celui-ci entrera en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

### 2. Sacs à ordures taxés

L'an dernier, à la fin du mois d'août, ce sont 540 tonnes de sacs à ordures (noirs-non taxés) qui avaient été recensés. Avec l'entrée en vigueur des sacs à ordures taxés (blancs), le recensement à fin août 2014 mentionne une diminution d'environ 50 %, soit 290 tonnes.

Autres éléments importants, il y a eu un contrôle des containers enterrés par la Sadec/Cridec pour évaluer le nombre de sacs non conformes (noirs) déposés par les habitants de Prangins. Or, le pourcentage constaté est considéré comme nul.

Un grand bravo à l'ensemble des citoyens de notre commune qui joue le jeu avec l'introduction de ces nouveaux sacs à ordures taxés.

### 3. Taxe ordure de base pour les entreprises

Le règlement communal y relatif, en vigueur, prévoit une taxe pour les entreprises. A ce jour, ce sont 23 entreprises qui ont fait recours à cette taxation prélevée par la Municipalité. Leur dossier est actuellement en traitement auprès de votre commission communale de recours en matière d'impôts.

## Le SYNDIC

1. Comme relaté dans la presse ou entendu par vos soins, rappel que la Municipalité s'était intéressée à l'acquisition éventuelle d'un bienfonds au lieu-dit « En Pérouse », propriété de la Confédération, qui héberge encore une partie des installations de Radio Suisse.

Nous nous sommes rendus sur place et étudions actuellement la possibilité de faire une offre à la Confédération, étant précisé que l'échéance fixée et octroyée pour cette dernière est à la fin octobre 2014.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ce terrain est assez particulier dans la mesure où il s'agit de 12'000 m<sup>2</sup> en zone agricole, comprenant un grand bâtiment de 13'000 m<sup>3</sup>, ayant la particularité de devoir être rénové, sans pour autant pouvoir être transformé, ce qui limite beaucoup les possibilités de faire quelque chose avec ce bien-fonds.

Par ailleurs, la Confédération a émis des chiffres qui nous paraissent largement au-dessus du marché, avec une estimation à 5 millions pour l'ensemble.

A ce stade, bien que notre offre ne soit pas encore arrêtée, nous estimons que le terrain vaut le prix agricole, soit environ Fr. 4,40 m<sup>2</sup>, tandis que le bâtiment, au vu de sa vétusté et les installations techniques à l'intérieur à évacuer, à la charge de l'acquéreur, ne revêt à notre avis, aucune valeur.

Enfin, 25 antennes se situant autour du bâtiment doivent être également démolies, ce à charge de l'acquéreur.

Au vu de ce qui précède, une réflexion est menée au sein de la Municipalité, tout en ayant conscience que, si une offre venait à être établie par nos soins auprès de la Confédération et, que celle-ci soit accueillie favorablement, un préavis municipal sera présenté au Conseil communal pour obtenir son approbation quant à cet achat.

La seule motivation pour l'acquisition de cet espace réside finalement par le fait de vouloir maîtriser le développement foncier de notre commune. Ceci permettra d'éviter que, dans quelques décennies, suite à une éventuelle réaffectation de ce terrain, de maîtriser le développement de cette zone avec l'arrivée, par exemple, d'un propriétaire/prestataire à cet endroit.

Seul bémol, le coût qui fait actuellement l'objet de discussions au sein de l'exécutif.

## 2. Tourisme

Au sujet de l'Hôtel-Restaurant La Barcarolle, M. Richard Bays, propriétaire, nous a annoncé un changement au niveau de sa Direction, Mme Michèle Liechti ayant fait valoir son droit à la retraite.

Lors d'une réception le 18 septembre dernier, le propriétaire nous a présenté le nouveau Directeur, M. Vincent Perret.

Ce dernier a une formation de cuisinier. Il a suivi l'école hôtelière à Genève et travaillé durant plusieurs années dans la gestion financière de groupes hôteliers.

M. Vincent Perret entame sa première direction hôtelière, étant précisé qu'il a déjà pris ses fonctions au sein de la Barcarolle.

Par ailleurs, changement également du Directeur au niveau de Nyon Région Tourisme. M. Vasja Zalokar ayant souhaité quitter ses fonctions pour un long voyage en Nouvelle-Calédonie.

Un comité de sélection a choisi, au terme d'une procédure rigoureuse, d'engager M. Didier Miéville, qui débutera ses fonctions au sein de cette instance.

Pour rappel, cette dernière est financée par l'encaissement des taxes de séjour de notre commune entre autre.

M. Didier Miéville a une formation commerciale et universitaire en marketing communication. Il a travaillé notamment dans l'évènementiel sportif de nombreuses années.

Il sera responsable du bureau principal et siège de Nyon Région Tourisme, ainsi que des bureaux d'informations de St-Cergue, Rolle, Nyon et, dès 2015, d'un nouveau bureau à Coppet.

### 3. Institutions communales

Votre exécutif a assisté récemment à l'inauguration d'un nouveau bâtiment à l'hôpital psychiatrique de Prangins.

Il s'agit d'une nouvelle unité de 20 lits, avec la particularité de pouvoir accueillir des personnes âgées (+ 65 ans) souffrant de problèmes psychiatriques, offre qui, jusqu'à ce jour, était inexistante dans cet établissement.

En effet, seules les personnes entre 18 et 65 ans étaient admises dans ce dernier, tandis que les personnes de plus de 65 ans étaient dirigées, jusqu'alors, à l'hôpital de Gimel.

### 4. Finances

Bien qu'il soit prématuré d'évaluer le résultat de 2014 ce soir, le budget équilibré qui vous a été soumis est suivi à ce jour ; nous avons l'espoir qu'il le restera en fin d'année.

Le décompte définitif de la péréquation 2013 laisse apparaître un solde en défaveur de la Commune de Chf 1'945'000.--. Dans la perspective de ce décompte, la Municipalité avait provisionné un montant de Chf 2'980'000.-- qui figure au bilan le 31.12.2013, comme passif transitoire. L'utilisation de cette provision permettra de ne pas affecter les comptes 2014.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

**6/ Préavis no 52/14**

**Demande d'un crédit de Chf 385'000.-TTC pour l'aménagement d'équipements sportifs scolaires et l'extension du parking existant aux Fossés**

Le PRESIDENT appelle Mme Marie-Josée RIGBY, présidente de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Gilles MAUROUX s'interroge si la commission s'est inquiétée de la durabilité des équipements sportifs, notamment du sol du terrain de basket entre autre, ce compte tenu de l'amortissement de 30 ans prévu qui paraît long pour ces installations.

- Mme Marie-Josée RIGBY informe que cette question ne s'est pas posée au sein de la commission.

- M. Cyrille PERRET répond que la piste en sol synthétique souple de type « tartan » dure une douzaine/quinzaine d'années si elle n'est pas trop maltraitée. Pour le reste du matériel, notamment, un poteau de basket, pour autant qu'il ne soit pas plié par un camion de passage, peut durer 30/40 ans. Globalement c'est du matériel solide, ce pour autant qu'il soit entretenu par la commune et ses utilisateurs.

- M. Gilles MAUROUX précise que sa question portait un particulier sur le revêtement du sol, compte tenu de son coût et de l'amortissement prévu, sachant qu'à la fin de ce dernier, le sol sera déjà remplacé, ce qui paraît aberrant.

- Le SYNDIC rappelle que la politique d'amortissement est à deux niveaux, soit 10 ou 30 ans, chose à laquelle la Municipalité tente de ne pas trop déroger afin d'avoir une certaine systématique. Il est important de savoir que c'est « qui peut plus, peut le moins » dans la mesure où chaque année et, en fonction de notre autofinancement, notamment, selon l'évolution d'usure de ce terrain et des équipements dans cette zone, on pourra en tous temps amortir plus vite que 30 ans (délai à la base obligatoire) par un amortissement extraordinaire. Dans cette optique, on peut imaginer le remplacement du terrain d'ici 15/20 ans.

- M. Peter DORENBOS soulève la question d'agrandissement du parking (+ 8 places), sachant que la place de jeu actuelle sera, pour ce faire, démontée et déplacée, alors qu'elle donne entière satisfaction. Pourquoi est-ce que l'on a pas étudié la possibilité d'utiliser la route existante qui est côté Nord de la parcelle, longeant le bâtiment Prangins-Résidence et qui, finalement est une route communale, où un parking pourrait être aménagé à moindre frais, soit en ligne ou en épis.

- Mme Marie-Josée RIGBY rappelle que le Conseil communal avait adopté le préavis No 53/14 qui prévoyait la démolition du pavillon scolaire provisoire des Fossés et de la création d'une zone de verdure et d'un espace de jeux. Aussi, l'exécutif saisi l'opportunité d'ajouter des places supplémentaires sur cet emplacement qui se libérera.



Par ailleurs, selon les nouvelles normes cantonales, des places doivent être réservées aux enseignants ainsi qu'au personnel de l'UAPE, raison pour laquelle 8 places ont été rajoutées, y compris 1 place pour handicapés.

- M. Rémy COCHET relève que, selon les normes cantonales, il est émis une obligation de réserver des places pour le personnel enseignant, alors que Nyon, qui fait partie du même canton, ne respecte pas cette obligation, les enseignants payant leur place.

- Mme Marie-José RIGBY précise qu'à Prangins les places seront marquées et réservées. Elles ne seront pas payantes.

- Mme Violeta SEEMATTER souhaite répondre à M. Peter Dorenbos concernant la place de jeux. Cette dernière a été créée stratégiquement à côté de l'école. Or, celle-ci va être déplacée bien plus haut et, en observant la pratique des mamans, cette installation est utilisée en attendant la sonnerie de la cloche. Maintenant, le tout va être remonté. Bien que pas exceptionnels, les équipements de cette place de jeux vont être conservés et déplacés à côté de la nouvelle école ce, notamment, selon une logique constatée au niveau du comportement des parents tout au long de l'année. Concernant les places de parc, celles-ci seront effectivement réservées la journée. Toutefois, comme à Nyon, en soirée et le week-end, elles seront libres. Dans un premier temps, la Municipalité a décidé de mettre à disposition ces 8 places gratuitement - Nyon n'ayant pas le même coefficient, la comparabilité n'est pas objective - ce qui n'empêchera pas dans le futur de décider de solliciter quelque chose, comme cela se fait actuellement à l'école de la Combe avec des cartes magnétiques payantes dont les enseignants s'acquittent.

- M. Peter DORENBOS remercie pour les explications données, quand bien même elles ne répondent pas à sa question, à savoir, s'il a été étudié la possibilité d'avoir des places de parking sur le chemin communal précité dont l'issue est une impasse et, dont l'accès donne directement aux installations sportives.

- Mme Violeta SEEMATTER ne peut répondre en l'état si ce n'est que, vu qu'un parking existe déjà, que de l'espace se libère autour, il est préférable et logique d'agrandir ce dernier en lieu et place de créer de nouveaux emplacements au milieu des habitations.

- M. Pascal SANDOZ relève qu'à la consultation du plan présenté, la création d'un parking sur le chemin communal n'est point possible, les véhicules stationnés empêchant l'accès privé à un garage.

- M. Gilles MAUROUX s'interroge quant à la possibilité de réserver ces 8 places de parc pour les enseignants sur le parking des Morettes qui se situe à proximité, bien qu'actuellement, ce sont les employés Novartis qui utilisent ce dernier.

- Mme Violeta SEEMATTER explique que cette possibilité a été évoquée. Toutefois, cette solution a été écartée parce que la situation actuelle est provisoire. L'option de la Municipalité a été d'agrandir l'existant.

- M. Pascal SANDOZ, au niveau du parking pour handicapés et, selon le plan, relève que c'est l'emplacement le plus éloigné.

- Mme Violeta SEEMATTER précise qu'il y a des normes pour ces places et qu'elles ne peuvent être créées n'importe où. Il faut tenir compte de l'espace pour l'ouverture des portes.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

Mme Marie-Josée RIGBY lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 52/14  
est accepté à l'unanimité**

Mme Violeta SEEMATTER et, au nom de son collègue, remercie l'assemblée pour ce vote. Les anciens aménagements étant assez vétustes, ceci permettra d'offrir aux élèves de nouveaux engins de gymnastique extérieurs.

**7/ Préavis no 58/14  
Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «En Messerin » et de son règlement**

Le PRESIDENT appelle M. Ralf AGTHE, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Jacques AUBERSON s'interroge au niveau de la subvention cantonale. Si le Conseil accepte ce préavis, un droit de recours devra encore courir durant une trentaine de jours, ce qui va nous ramener à fin octobre. Il demande confirmation qu'il reste bel et bien deux mois, dernier délai, pour aller de l'avant et obtenir la subvention pour la construction de la déchetterie ?

- M. Cyrille PERRET confirme cet état de fait.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Ralf AGTHE lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 58/14  
est accepté à l'unanimité**

M. Cyrille PERRET remercie les Conseillers pour cette deuxième pierre à l'édifice de la déchetterie «En Messerin ». Nous travaillons arduement pour obtenir les subventions cantonales qui se monteront approximativement à Chf 200'000.--. Nous sommes encore dans les temps, et le resterons. Le maximum a été entrepris par nos soins pour que la procédure soit respectée, en vue de l'octroi de la subvention.

8/ **Préavis no 59/14****Demande d'autorisation de dépassement du budget 2014 de Chf 93'750.-pour le versement de subventions communales relatives à des projets privés d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables**

Le PRESIDENT appelle M. Daniel FRIEDLI, président de la COFIN, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Vanni VOGEL : Quand un propriétaire sollicite l'octroi d'une subvention, il doit avoir un permis de construire. Après les travaux, il doit revenir auprès de la Commune pour demander ladite subvention. A ce moment-là, il se peut que l'enveloppe budgétaire soit entièrement épuisée. Aussi, ne serait-il pas judicieux, une fois la demande établie et, pour respecter le budget, de réserver son montant pour peut-être trois mois, voire éventuellement six mois, le temps de lui laisser faire ses travaux. Ceci équivaldrait à l'assurer, lorsqu'il s'engage dans son ouvrage, qu'il touchera la subvention en question, ce qui n'est actuellement pas forcément le cas.

- M. Daniel FRIEDLI répond qu'il aura l'assurance de la toucher, sans savoir quand. Une fois que la Municipalité a promis de subventionner, elle va s'exécuter, mais effectivement, cela peut arriver l'année suivante, si le crédit annuel est épuisé. Le but du présent préavis est de rattraper le retard sur les promesses faites et pouvoir en faire des nouvelles.

- Mme Martine SCHMAEH : Est-ce uniquement pour cette année que vous allez augmenter les subventions ? Est-ce que pour les années suivantes, l'augmentation sera reconduite ?

- M. Daniel FRIEDLI précise que l'idée est d'avoir dépensé en fin de législature Chf 500'000.--, ce qui veut dire qu'actuellement il s'agit d'un rattrapage. Pour l'année en cours, il y aura les Chf 100'000.- habituels, qui seront reconduits pour l'année d'après.

- Mme Martine SCHMAEH relève que pour les demandes de subventions qu'il y a eu en 2014, on nous a annoncé que le remboursement ne s'effectuerait pas cette année, mais peut-être l'an prochain. Aussi, s'interroge-t-elle de ce fait si elle doit attendre cinq ans.

- M. Daniel FRIEDLI informe que la Municipalité ne pourra pas promettre au-delà des Chf 500'000.-par législature.

- Mme D.-Ella CHRISTIN confirme que, dès que la Municipalité a constaté que le budget de Chf 100'000.- a été atteint, montant que l'on ne doit pas dépasser, on a indiqué aux personnes à qui nous avons déjà promis la subvention, que l'on faisait cette demande qui est proposée par le biais de ce préavis ce soir. En cas d'acceptation de ce dernier, cela permettra de rembourser ces personnes-là. Toutefois, dans cette attente, il a été précisé aux citoyens qui, aujourd'hui demandent des subventions, que l'on ne pouvait pas leur en accorder.

Aussi, le passage en Municipalité d'une requête de subvention est, à ce jour, reportée à une date ultérieure, soit début 2015, si vous accepter le présent préavis ce jour, voire début 2016 si il n'est pas accepté. En effet, nous sommes obligés de faire en fonction du budget annuel de

Chf 100'000.-, d'où la difficulté de ce préavis présenté en début de législature qui limite les subventions à ce montant. Dès lors, en cas de fortes demandes et, si les requêtes de subvention ont déjà été acceptées, les personnes seront inscrites sur une liste d'attente pour le début de l'année suivante. A contrario, si la requête n'a pas encore été envoyée, elle est refusée pour l'instant.

- M. Georges SUTER s'interroge lorsque l'on parle de report. Est-ce qu'il arrive à quelqu'un à qui l'on a promis une subvention, qu'il puisse finalement ne plus la toucher ? Par ailleurs, dans l'hypothèse où la demande deviendrait croissante en 2015 et 2016, tout en admettant qu'il y a des requêtes pour Chf 200'000. - chaque année, y aurait-il des propriétaires qui se verraient refuser leur demande ? Dans un tel cas, on ne pourra pas leur dire d'attendre la législature suivante.

- M. Daniel FRIEDLI précise que la Municipalité tient ses promesses. De ce fait, elle n'a, à ce jour, rien promis sans honorer ses engagements. En cas de succès croissant et dépassant toutes les limites du budget en question, il sera indiqué qu'il n'est plus possible de subventionner durant cette législature. Aussi, il y aurait lieu de se pencher, lors de la législature suivante, si cet octroi de subventions doit être maintenu ou revu à la hausse par le dépôt d'un nouveau préavis municipal en fin de législature, voire au début de la suivante.

- M. Olivier BINZ relève qu'au 4<sup>ème</sup> paragraphe du rapport sur le préavis, il est annoté que *«de nouveaux dossiers pourront également être déposés de suite»*, alors qu'il vient d'être précisé que c'est à partir de 2015. En conséquence, avec l'adoption de ce préavis, ce n'est pas de suite, mais bien l'an prochain qu'il faudra attendre.

- Mme D.-Ella CHRISTIN confirme qu'effectivement, dès début 2015, les gens pourront faire également des demandes. Bien qu'on puisse les inviter à faire leur requête déjà en octobre, l'on ne pourra néanmoins verser aucun montant avant janvier 2015. A noter que cette solution équivaldrait à établir une liste d'attente.

- M. Olivier BINZ rajoute qu'il y a des gens qui attendent d'avoir la réponse de la Municipalité pour commencer des travaux. Sans cette dernière, les travaux ne peuvent débuter. Le fait de repousser votre réponse, repousse automatiquement le début des travaux. Des personnes ont déjà des projets, des contrats avec des architectes et le tout est reporté.

- Mme D.-Ella CHRISTIN répond qu'en principe il faudrait attendre l'adoption du préavis du budget 2015 en décembre prochain. Aussi, il est vrai qu'il y a eu un préavis. Il est également vrai que dans le cadre de ce préavis, il y a eu une volonté exprimée du Conseil communal de prévoir au budget un montant de Chf. 100'000.--/an. Toutefois, on pourrait déroger à cela en se disant que de toute façon la volonté du Conseil communal est inscrite et, de ce fait, vous allez accepter d'inclure ce montant dans le prochain budget. Aussi, on pourrait, finalement, commencer à faire des promesses à partir d'octobre 2014 pour les travaux, ce qui est imaginable.

- M. Daniel FRIEDLI rajoute que, pour lui, cela ne pose aucun problème que des projets soient déposés en octobre. Maintenant, si la Municipalité veut attendre l'approbation du budget 2015 par le Conseil communal pour valider ces demandes, libre à elle.

- M. Blaise CARTIER relève que ces subventions avaient pour but de pousser les gens à faire des travaux de rénovation. Finalement le but est atteint, puisque ces personnes demandent des subventions. M. Olivier Binz dit qu'on ne peut pas commencer les travaux, ce qui est erroné. Ils peuvent le faire sans toucher de subvention. Sans obtenir la réponse positive de la Commune, on ne peut pas toucher la subvention, chose qui est bien comprise et, logique, le but était à la base de pousser les gens à effectuer des travaux et non pas que la Commune paie ces différents ouvrages. Finalement, les premières demandes sont les premières servies.

- Mme Martine SCHMAEH signale que la somme de Chf 100'000.-était, pour elle, à fin mars 2014, déjà épuisée. En conséquence, comment voulez-vous faire ? A titre privé, nous avons fait les travaux cette année, dès lors, sans subvention.

- M. Jacques AUBERSON rappelle que cette subvention était à la base une incitation, ce qui ne veut pas dire que la Commune de Prangins va subventionner tous les travaux sur son territoire ce qui serait impossible vu le nombre d'habitations et de projets qu'il va y avoir. Les finances communales ne supporteraient assurément pas la prise en charge de tous ces travaux. Ceci n'empêche pas les citoyens d'effectuer ceux-ci. Toutefois, il est rappelé que, lorsque des travaux d'isolation sont prévus et qu'ils peuvent bénéficier d'une subvention, une déduction fiscale est possible, ce qui est un bien pour le citoyen. Donc, on ne peut pas manger à tous les râteliers.

- M. Vanni VOGEL revient sur le processus, pour confirmation. Un propriétaire qui souhaite demander une subvention va dans un premier temps contacter la Municipalité avec un devis et/ou un permis de construire. Il lui sera répondu « Qu'en l'état actuel des finances, il pourra obtenir une subvention... ». La personne se lance dès lors dans les travaux et revient auprès de la Municipalité dès ceux-ci terminés. Est-ce qu'il y aura toujours de l'argent disponible ? Dans l'hypothèse où ce n'est pas le cas et, vis-à-vis du propriétaire, ce n'est pas normal que ce dernier compte sur cette subvention et qu'au final, il se retrouve bredouille.

- Mme D.-Ella CHRISTIN rappelle la procédure. Un propriétaire qui veut faire des travaux doit le faire par le biais d'une demande de permis de construire, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment pour la pose de panneaux photovoltaïques (à voir selon surface). Lorsqu'il est demandé un permis de construire et, dès son octroi, le propriétaire établit sa demande de subvention - pour autant que l'ouvrage soit subventionné - et la transmet à la Municipalité. Un processus d'acceptation est alors engagé avec le contrôle de toutes les pièces fournies par le propriétaire. Ceci est le premier passage en Municipalité. Par la suite, le propriétaire qui a reçu l'aval de notre autorité, soit l'acceptation de sa demande de subvention chiffrée selon la directive en vigueur, peut débiter ses travaux. Le montant promis est garanti.

A partir de là et, selon les propriétaires, les travaux peuvent durer. Aussi, il n'est pas possible à la Municipalité d'évaluer la période qui s'ouvrira entre l'acceptation délivrée et la demande de versement sollicitée par le propriétaire à la fin des travaux. A réception de cette dernière, un nouveau passage est prévu en Municipalité pour

procéder au versement de la subvention promise, ce pour autant que le montant Chf 100'000.-n'est pas épuisé.

A contrario, le propriétaire sera mis sur une liste d'attente et touchera le montant annoncé ultérieurement. Ce dernier sera imputé sur le budget de l'année suivante.

- M. Claude PERRET souhaite savoir le nombre de dossiers, ainsi que les montants, qui sont en attente actuellement au sein de la Municipalité.

- Mme D.-Ella CHRISTIN informe que le montant en attente est d'environ Chf 88'000.--, représentant une quinzaine de personnes. Un montant a été réservé pour des subventions de plus petites valeurs soit les vélos électriques et les audits énergétiques. Ces derniers sont pratiqués chez les locataires par la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC) à Gland, audits qui permettent de réduire la consommation d'électricité des appareils ménagers. Ces deux types de subsides continuent à être subventionnés en 2014.

- M. Georges SUTER demande confirmation sur le point suivant : Vous avez déjà resserré les conditions ainsi que le montant. Alors, est-ce que la Municipalité envisage de resserrer encore un peu plus pour satisfaire jusqu'à fin 2016 ou est-ce que simplement, quand il n'y aura plus d'argent cela sera terminé ?

- Mme D.-Ella CHRISTIN informe que les montants des subventions sont calculés de façon à ce qu'ils aient un effet incitatifs, ce qui veut dire qu'on regarde aussi quel est l'effet cumulatif avec les subventions cantonales ou fédérales, puisqu'elles sont cumulables. Cet effet, ne doit pas être plus qu'incitatif, c'est-à-dire qu'il ne doit pas couvrir une trop large part du coût des travaux pris en charge par les propriétaires. Aussi, c'est pour cette raison que certaines de ces conditions d'octroi ont été modifiées, comme je vous l'avais annoncé en 2013, notamment au sujet des panneaux photovoltaïques dont le prix avait baissé. Comme le montant des subventions était calculé au m<sup>2</sup>, c'était devenu plus qu'incitatif. Aussi ces conditions ont été revues en fonction de cela. Pour l'instant, il n'est pas question de revoir encore plus à la baisse, celles-ci devant toujours garder un caractère incitatif. Concernant l'échéance à fin 2016, le préavis prévoyant un montant de Chf 100'000.-/an sur 5 ans, soit jusqu'en décembre 2016, un répertoire est tenu avec les demandes qui ont été acceptées par la Municipalité. Dès lors, en 2015 déjà, voire début 2016, si on voit qu'on approche les Chf 100'000.- en promesses de versements, le programme s'arrêtera là, jusqu'à la prochaine législature. Il faudra voir si les autorités communales futures décident de reconduire cette politique.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Daniel FRIEDLI lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 59/14 est accepté  
par 40 oui, 2 non et 2 abstentions**

Mme D.-Ella CHRISTIN remercie la COFIN et l'Assemblée pour son vote, surtout au nom des nombreux pranginois qui font un effort pour réaliser des travaux qui permettent de privilégier les énergies renouvelables.

9/ **Préavis No 60/14**

**Demande d'un crédit d'étude de Chf 320'000.-- en vue de la construction d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et des salles polyvalentes pouvant être transformées en 3 salles de classes sur le site de la Combe**

Le **PRESIDENT** appelle Mme Ursula **ANDRE**, présidente de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Vanni **VOGEL** a vu qu'il était question de s'interroger si le deuxième étage serait fait lors d'une première étape, voire lors d'une deuxième étape, étant précisé qu'une plus-value d'environ Chf 300'000.- sera engendrée si cela devait être fait par la suite. Bien qu'en Suisse on a pour règle générale d'aller jusqu'au bout des travaux une fois ceux-ci commencés. Est-ce qu'il ne serait pas envisageable de réaliser dans un premier temps le gros œuvre, c'est-à-dire, murs et fenêtres pour le deuxième étage et finir, dans un deuxième temps, le reste ? Le coût de Chf 300'000.- est peut-être juste pour le rapatriement des machines de chantier sur place. Par ailleurs, il est stipulé que le projet a été élaboré dans l'angle du développement durable. Aussi, est-ce qu'il est prévu la pose de panneaux photovoltaïques et thermiques sur le toit, la forme géométrique du bâtiment s'y prêtant assez bien ?

- Mme Ursula **ANDRE** ne peut répondre quant à la construction, l'éclaircissement à ce sujet d'un architecte serait préférable. Toutefois, les finances communales le permettant, la construction des deux étages en même temps est envisageable. Concernant votre deuxième question, l'objet de l'étude permettra de choisir ce mode ou pas.

- M. Blaise **CARTIER** confirme que par rapport à l'étude, celle-ci doit définir certains points au niveau des panneaux solaires par exemple, c'est le but de cette étude. Concernant le deuxième étage, par rapport à ce qui a été proposé mais ceci doit être vérifié au niveau de l'étude, la composition des murs, si on les construit comme cela, on est obligés de faire le tout. Ce qu'on laisserait en suspens par rapport à la finition, ce serait les revêtements de sol et les petites choses intérieures qui ont un coût très relatif. Donc tout autant terminer d'un coup que plutôt revenir par la suite. Aussi, c'est soit on fait tout, soit on fait le premier niveau, qui engendrera dite plus-value pour le déplacement et la fermeture du chantier provisoire, etc. Aussi, vu que les finances le permettent, nous vous encourageons à effectuer directement ces deux niveaux.

- M. Peter **DORENBOS** relève qu'une fois de plus il va être mis en place un chauffage électrique dans un nouveau bâtiment. Est-ce que l'étude va également se pencher sur la possibilité de se connecter sur un chauffage existant puisque qu'on a refait récemment celui du collège ?

De même, sur l'immeuble locatif dont la construction est en cours aux abords du futur bâtiment, est-il éventuellement possible de partager un chauffage avec celui-ci ? Est-ce que c'est quelque chose qui est déjà fixé ou qui va être étudié ?

- Mme Ursula **ANDRE** informe que ce sont toutes des choses qui doivent être étudiées en fonction de ce que l'on a et des coûts. Les détails

seront donnés lorsque l'on devra se positionner sur la demande de crédit pour la construction.

- M. Gilles MAUROUX relève qu'il faut laisser se faire l'étude et qu'elle ne peut s'effectuer au sein du Conseil communal avec les membres présents.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

Mme Ursula ANDRE lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 60/14 est accepté  
par 43 oui et 1 abstention**

**10/ Préavis No 61/14**

**Demande d'un crédit d'étude de Chf 240'000.-- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire et communale**

Le PRESIDENT appelle Mme Ursula André, présidente de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Peter DORENBOS intervient en disant que, puisque les deux bâtiments vont être modifiés en même temps, je souhaiterais savoir comment vous avez prévu de déplacer l'utilisation actuelle qui est exercée dans ces deux bâtiments, alors que ces derniers seront en travaux ? Ou est-ce que tout ce qui s'exerce actuellement dans ces bâtiments va être transféré d'ici la rentrée 2016 ?

- Mme D.-Ella CHRISTIN répond qu'il y a deux bâtiments. Le petit pavillon qui abrite des salles de couture, etc. Les activités qui se déroulaient dans ce dernier ont déjà été déplacées temporairement dans le petit collège de la Combe. Il y a un bureau actuellement de PPLS qui a aussi été déplacé provisoirement dans le sous-sol du collège en question. Dans l'Ancienne Administration, il y a actuellement « La Fourmilière », dont le déménagement est prévu durant l'été 2015. Si tout se passe bien et conformément au planning, les travaux devraient pouvoir débuter à l'automne 2015 pour l'Ancienne Administration. Dès lors, l'ensemble des utilisateurs de ces bâtiments auront été soit replacés ou déménagés dans les nouveaux locaux de l'UAPE.

- M. Daniel FRIEDLI souligne que la question de la bibliothèque mérite une certaine attention, non seulement sur le coût d'investissement de la construction, mais également sur son équipement et surtout sur ses coûts de fonctionnement. Il mentionne que dans le futur préavis on puisse avoir des informations précises quant à ces aspects-là.



- Mme Ursula ANDRE informe que la commission s'interroge dans son rapport quant à la pertinence du dimensionnement de la bibliothèque. Elle souhaite que dans le cadre de l'étude en question, une réflexion de fond sur ce thème soit menée. Ceci a fait l'objet d'un grand débat au sein de la commission.

- M. Rémy COCHET souhaite comprendre techniquement comment est-ce que l'on fait pour que les souhaits du Conseil communal figurent dans le cahier des charges du bureau d'étude.

- Mme Ursula ANDRE informe que ceci est un vœu pieu. C'est la réponse d'une commission, c'est le vœu d'une commission, on ne peut rien changer au préavis de la Municipalité sur ce sujet.

- Mme Violeta SEEMATTER répond en qualité de Municipale des écoles, en précisant l'avoir déjà dit à de nombreuses reprises : « La bibliothèque scolaire est une obligation, elle fait partie du cursus scolaire des enfants ». Aujourd'hui les Pranginois sont obligés de se déplacer à Nyon soit par le bus ou à pied, entraînant un coût, notamment par le bus en hiver. Dans la nouvelle réglementation et loi HARMOS, il a été demandé qu'il y ait moins de va-et-vient pour ces enfants-là. Lorsque nous avons repensé au réaménagement de cette structure et, parce qu'on avait aussi eu des demandes de citoyens pour la création d'une bibliothèque à part, quand la Municipalité a défini les options, elle avait la possibilité de faire une bibliothèque scolaire, ce qui rentre dans le cadre de l'étude pour les écoles primaires. Dans cette optique, nous avons déjà imaginé deux-trois après-midis d'ouverture - bien que cela ne fasse pas partie de l'étude - cela fait partie après du fonctionnement de la bibliothèque, comme cela se fait à Arzier, plus petit village dont la bibliothèque est également très petite.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

Mme Ursula ANDRE lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 61/14, est accepté  
par 42 oui, 1 non et 1 abstention**

Mme D.-Ella CHRISTIN remercie la commission qui s'est penchée sur ces deux préavis pour son travail très approfondi. Ladite commission, réunie à quatre reprises, a pris le soin de consulter la COFIN, travail que je salue. Je remercie l'Assemblée pour ce vote, au nom des élèves pranginois et des parents qui, grâce à cette construction future, un accueil de qualité leur sera offert.

## **11/ Annonce des préavis à venir**

Le SYNDIC annonce les préavis suivants :

- Révision du règlement du Port des Abériaux,
- Arrêté d'imposition 2015,
- Budget 2015,

- Reconstruction du Pont de la Redoute (en discussion actuellement avec la Commune de Nyon),
- Modification du règlement du Conseil communal (actuellement en examen au Canton),
- Règlement relatif aux transports scolaires.

Le PRESIDENT informe que plusieurs personnes ont déjà fait part de leur souhait de faire partie de la commission chargée de rapporter sur le préavis de modification du règlement communal. Si d'autres conseillers sont intéressés, ceux-ci sont invités à s'annoncer auprès de lui-même, voire auprès de la secrétaire. Le bureau procédera à une élection pour déterminer qui en fera partie.

## 12/ Propositions individuelles et divers

- Mme Giovanna BACHMANN demande si la Municipalité s'est penchée sur la problématique des pendulaires habitants d'autres communes qui se garent gratuitement aux Fossés et qui prennent le bus pour Nyon, ceci afin d'éviter de payer un abonnement de Chf 200.- de parking à Nyon.

- Mme Violeta SEEMATTER répond que la question revient souvent. Effectivement cela fera l'objet, je pense, d'un préavis et d'un règlement à ce sujet. Actuellement, on ne sait pas vraiment sous quelle forme, toutefois quelque chose sera fait.

- M. Jacques AUBERSON revient sur le sentier des Morettes qui n'est pas éclairé et endommagé par des racines apparentes. Les piétons risquent de s'encoupler. Aussi, il demande à qui incombe l'entretien de ce chemin ? Aux lotissements qui sont autour ou à la commune ? A ce sujet, un entretien minimum pourrait être effectué sur ce sentier. Par ailleurs, il revient également sur le problème du giratoire des Murettes, le revêtement définitif a été posé. Depuis deux mois, des magnifiques bacs oranges/blancs ont été installés pour fermer normalement la route de Gland. En juin, il avait été précisé que cela serait fait prochainement, qu'entendons-nous par prochainement ? Enfin, durant le mois d'août, la mise à l'enquête publique a été effectuée concernant le croisement du Pont Farbel et la route de l'Aérodrome. Pourquoi cette mise à l'enquête n'a pas été faite en même temps au préalable, pour gagner un peu de temps au niveau des procédures ? J'ai le souvenir que, lorsque le Conseil avait refusé la première fois le giratoire, on avait « accusé » le Conseil d'être peut-être responsable des décès éventuels des automobilistes dans ce carrefour dit « triangle de la mort ». Alors, en cas d'accident, qui va-t'on accuser maintenant pour ce carrefour qui n'est toujours pas fermé ?

- M. Cyrille PERRET répond que le carrefour de la route de l'Aérodrome, route de Gland est en effet relativement compliqué. Il est rappelé que le maître d'œuvre n'est pas la Commune, mais le Canton, donc nous avons peu de pouvoir de décision, hormis celui de financer une partie de ces travaux. En juin, nous pensions fermer cette route rapidement, soit très prochainement, ce qui équivaut à quelques semaines. Celles-ci ont effectivement passé. Malheureusement ou heureusement, entre le croisement de la route de l'Aérodrome et la route de Gland, beaucoup de camions tournent maintenant pour rejoindre le giratoire de la route de l'Etraz. Aussi, on s'est rendu compte que ces derniers n'ont pas assez d'espace pour le faire et mordent sur la bordure. Le Canton souhaite élargir cette route, notamment dans son virage, et nous avons

demandé au propriétaire du terrain agricole d'accepter l'expropriation, chose accordée. Ceci étant fait, l'enquête publique a pu avoir lieu. Maintenant il reste à trouver le financement. Ces travaux vont coûter plusieurs dizaines de milliers de francs et nous n'avons pas le financement pour l'instant. Des discussions sont en cours avec le Canton pour financer ces travaux avant de les entreprendre. Ceux-ci seront budgétés dans nos finances communales. Toute cette procédure prend dès lors du temps et engendre un certain retard, notamment pour la fermeture de cette route. En cas d'accident grave, nous ne pourrions que le déplorer. Aucune responsabilité ne sera imputée au Conseil communal. Concernant le sentier des Morettes, il est pris note et il sera procédé en conséquence prochainement.

- M. Jacques AUBERSON revient sur le carrefour qu'on appelle Pont Farbel/Aérodrome. Lors du vote du préavis, il avait été précisé que les semi-remorques ne pourraient de toute façon pas manœuvrer à cet endroit, ce qui semblait évident. A l'époque, il avait été répondu que des ingénieurs s'étaient préoccupés du cas. La situation actuelle est quelque peu incompréhensible, notamment quand on connaît le Canton qui a la réputation d'être très procédurier ; il ajoute que ceci est juste une remarque personnelle !

- M. Gilles MAUROUX précise à M. Jacques Auberson que ceci se nomme un « saucissonage » de projets.

- M. Roland HAAS remercie pour l'envoi de la liste mise à jour des Conseillers et relève une erreur au niveau d'une adresse. Mme Van Leckwyck n'habite pas chez lui !

- Le PRESIDENT en prend note. Correction sera faite.

- M. Georges SUTER revient sur l'allocution de M. le SYNDIC lors de la fête du village, réception des nouveaux habitants, où il a été dit « C'est plus difficile de quitter Prangins que d'y arriver. Le 16 septembre dernier, j'ai accompli la moitié de ma vie dans ce village, soit 32 ans. Aussi, je peux confirmer les dires de notre Syndic ».

### 13/ Contre-appel

La présence est de 45 membres. La séance est levée à 21h38.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Reynald Pasche

Nathalie Angéloz